

Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

Vallée de l'Indre

Document graphique 2



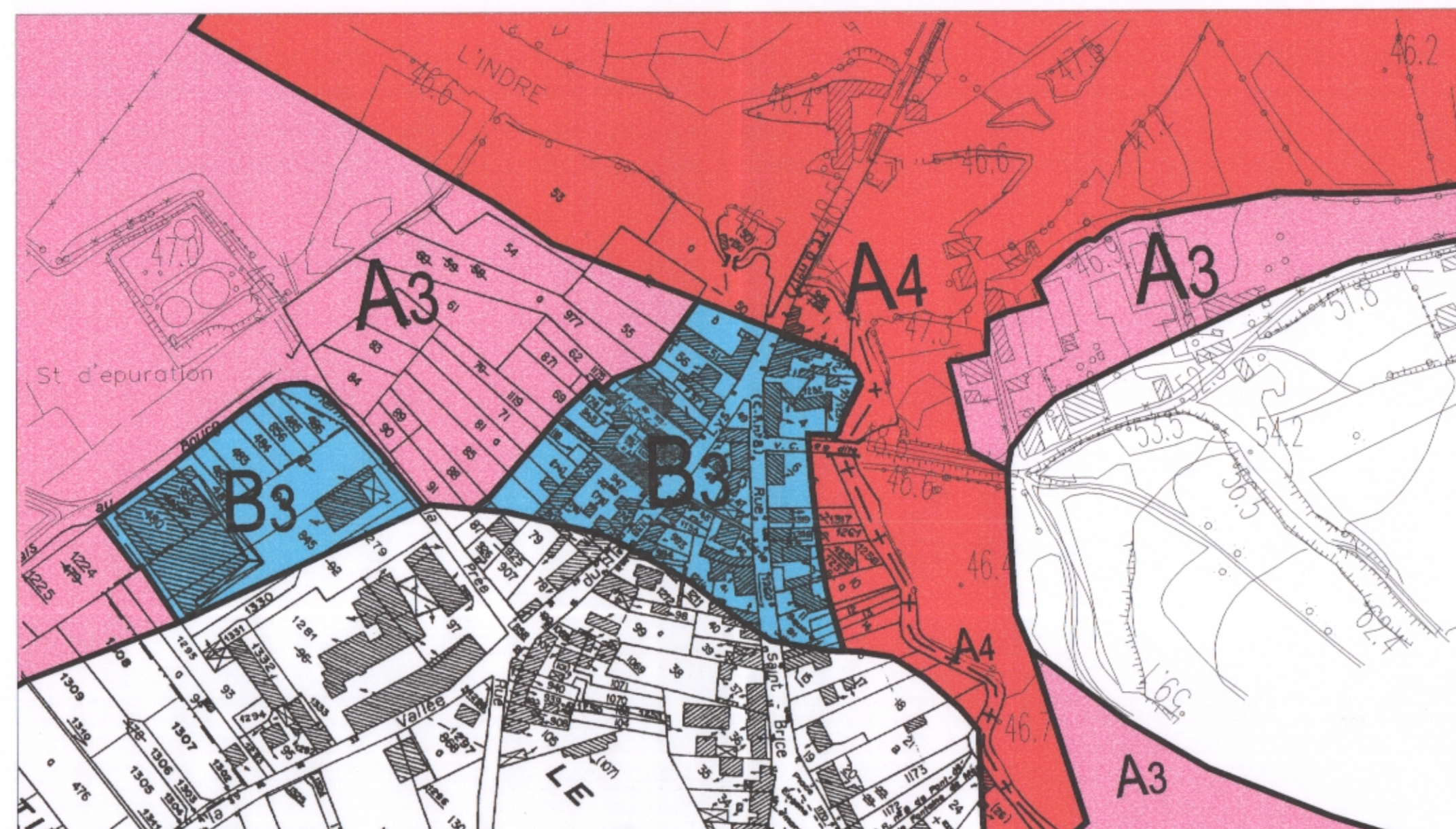
Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral n° 59-05
du 28 avril 2005

Pour le préfet et par délégation
Le chef de bureau

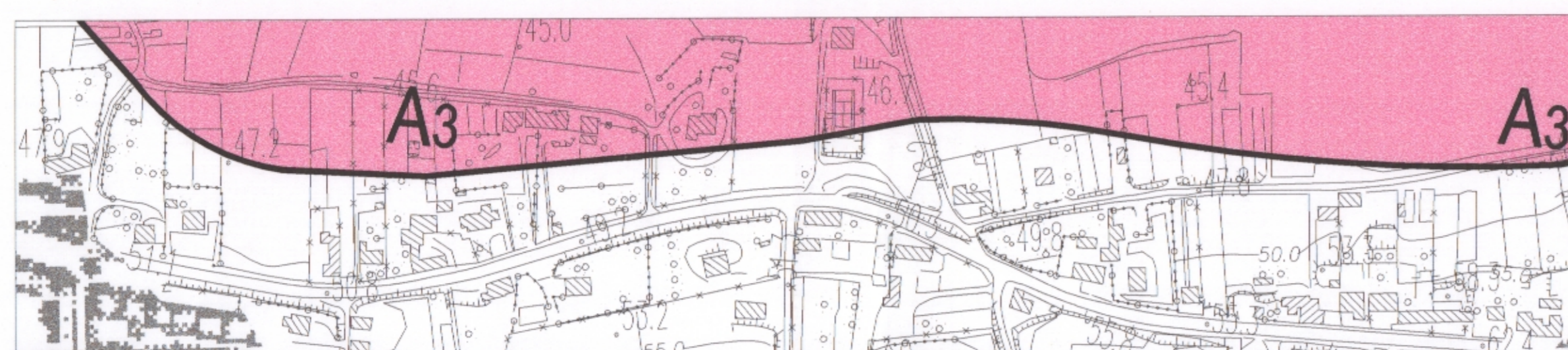
Eric DUDOGNON

Avril 2005

Echelle 1/10 000



Pont de Ruan - détails : 1/2500 ème



Saché - détails : 1/2500 ème

Artannes - détails : 1/2500 ème

Monts - détails : 1/2500 ème

Zones A inondables non urbanisées ou peu urbanisées, inconstructibles sauf exceptions.

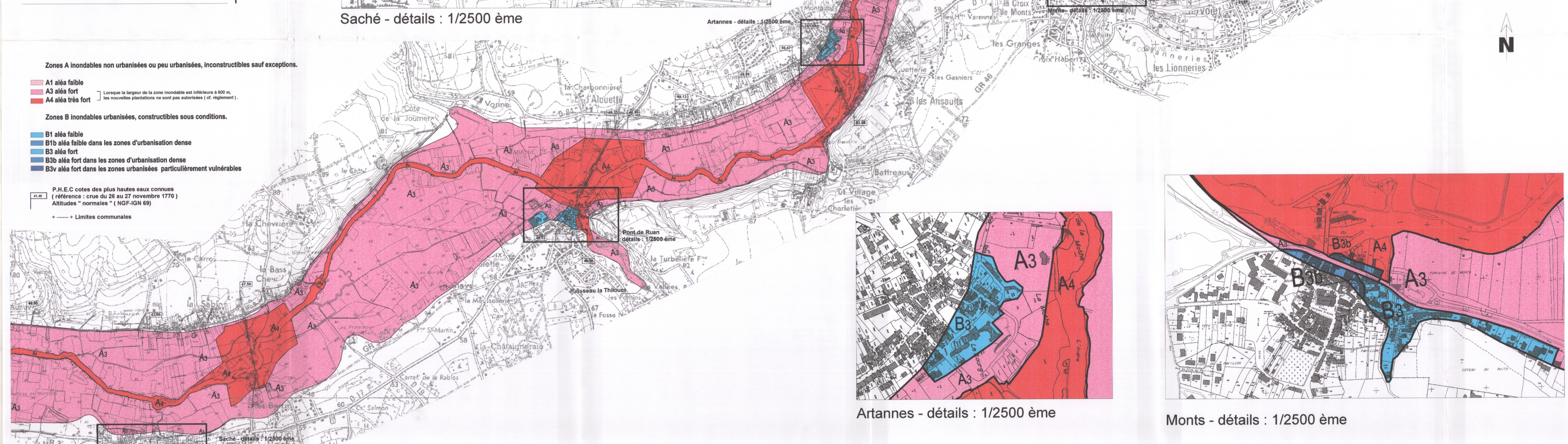
- A1 aléa faible
 - A3 aléa fort
 - A4 aléa très fort
- Lorsque la largeur de la zone inondable est inférieure à 60 m, les nouvelles plantations ne sont pas autorisées (cf. règlement).

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions.

- B1 aléa faible
- B1b aléa faible dans les zones d'urbanisation dense
- B3 aléa fort
- B3b aléa fort dans les zones d'urbanisation dense
- B3v aléa fort dans les zones urbanisées particulièrement vulnérables

P.H.E.C cotes des plus hautes eaux connues
(référence : crue du 26 au 27 novembre 1770)
Altitudes " normales " (NGF-IGN 69)

+ + + + + Limites communales



Artannes - détails : 1/2500 ème

Monts - détails : 1/2500 ème

